



# BENEFICIE D 'UN TITRE DE C JOUR DERIER L ENFANTS

Par **patricklub**, le **18/08/2011** à **03:59**

BONJOUR

je voulais s'avoir un peut plus a c qui concerne le titre sejour je une fille qui est nee en france et sa mere elle est residente en france avec un titre de sejour de (10ans refuge)et moi je suis resident en italy et nous vivons ensemble ds le mm toit depuis 6mois en france .

ma questions et ce ci est ce que je peut avoir un titre de sejour derieur ma fille ?

merci a touts de m avoir repondre

Par **Domil**, le **18/08/2011** à **11:43**

si l'enfant est française et que vous prouvez que vous participez à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis deux ans, oui

Si elle n'est pas française, non.